

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 314

6 février 2008

SOMMAIRE

COMPAGNIE DU SOLEIL S.A., société anonyme de gestion de patrimoine familial	15052	Orcigest S.A.	15059
DSB Communication S.A.	15026	Pan Investments S.A.	15066
Eurofleur	15046	Patmark S.A.	15059
Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise, G.A.F.L. S.à r.l.	15060	Patmark S.A.	15026
LBREM II Luxco S.à r.l.	15070	Patmark S.A.	15042
LBREP II Europe Holdings S.à r.l.	15056	Pied-Plume Sàrl	15050
Lear East European Operations	15041	Proshop S.A.	15043
Lucon Finances S.A.	15051	Rubicon S.A.	15072
Maison Charles Esser S. à r.l.	15066	Selfinance S.A.	15045
MF14 S.à r.l.	15039	Sivry S.A.H.	15064
O.B.B. Sunderland S.A.	15054	Sivry SpF S.A.	15064
Office Portfolio Minerva I Sàrl	15026	Starex Holding S.A.	15068
		WP X LuxCo S.à r.l.	15048
		Zibeline Holding S.A.	15072

Patmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 55.896.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012873/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05386. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

DSB Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 110.223.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008012878/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05031. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Office Portfolio Minerva I Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 135.148.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the fourteenth of December.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg at 7.00 p.m.

There appeared:

GERMAN RETAIL PORTFOLIO 2, S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.968, having a share capital of EUR 25,000.-, here represented by Bernard Beerens, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14 December 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

«I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name OFFICE PORTFOLIO MINERVA I SARL (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the Luxembourg Companies Act, as well as by the present Articles.

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the Board. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the Board. Where the single manager or the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity including but not limited to partnership interests in German limited partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand euro (EUR 20,000.-) represented by (i) three hundred and forty-nine thousand (349,000) A Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) ten thousand (10,000) B Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and (iii) one million six hundred and forty-one thousand (1,641,000) C Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up. Any capital increase other than the increase from the assets of the respective Holding Companies shall be undertaken on the basis of a fair market evaluation unless otherwise agreed by the Investors. The fair market evaluation shall be carried out for these purposes by one of the internationally recognized accounting firms agreed by the Investors or, failing agreement, appointed by the President of the Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) and such accountancy firm shall be required to take advice on real estate values from internationally recognized real estate surveyors.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced at one or several times by a resolution of the General Meeting, adopted with unanimous consent of the Shareholders.

5.3. In addition to the issued share capital, there may be set a share premium account into which any share premium paid on any Share in addition to its nominal value is transferred. The share premium account may be distributed to the Shareholders in proportion to the shareholdings in the Company upon decision by the General Meeting.

6. Shares.

6.1. Subject to article 16.3, each Share entitles the Shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Shares are transferable among Shareholders and to third parties in accordance with the terms of these Articles, any agreement that exists between the Shareholders and/or their Affiliates and the applicable laws.

The transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the General Meeting representing at least three-quarters (3/4) of the share capital of the Company.

The transfer of Shares (inter vivos) to third parties is further subject to the transferee having requested and received from the Company confirmation that there are no transfer restrictions or that they are complied with.

The transfer of Shares by reason of death to third parties must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of Shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Luxembourg Companies Act.

III. Management - Representation

7. Board.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the General Meeting which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a Board. The manager(s) need not to be Shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum by a resolution of the General Meeting.

8. Powers of the Board.

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg Companies Act or the present Articles to the General Meeting fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either Shareholders or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by the Board.

8.3. The Board's powers to carry out and approve all acts and operations are subject to the specific approvals required in article 14.

9. Procedure.

9.1. The Board shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the Board are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board.

9.4. Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

9.8. Minutes of all general meetings and circular resolutions shall be drawn up and kept at the registered office of the Company. The single manager, or the Board, as the case may be, shall send a copy of such minutes or circular resolution to each Shareholder without undue delay.

10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the single manager, or if there are more than one manager by the joint signature of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Luxembourg Companies Act.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Luxembourg Companies Act to the General Meeting.

12.2. Each Shareholder has voting rights commensurate to its proportion of the shareholding in the registered capital of the Company.

12.3. Each Shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the General Meetings.

13. Form, notices and quorum.

13.1. If the Company has not more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by circular resolutions, the text of which shall be sent to all the Shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The Shareholders shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the Shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. In all other cases, resolutions of the Shareholders shall be adopted at General Meetings.

13.3. The Shareholders may be convened or consulted by any manager. Without prejudice to Luxembourg law, the Board or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from Shareholders representing more than half (1/2) of the share capital of the Company.

13.4. Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.5. General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices.

13.6. If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

13.7. Resolutions of the General Meeting shall be passed by Shareholders owning more than half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14. Majority, Decision level - Specific Consent Requirements.

14.1. Subject to articles 14.2., 14.3., 14.4., 14.5. and 14.6., collective decisions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half (1/2) of the share capital.

14.2. The following matters shall require the unanimous consent of all the Shareholders (in addition to any decision thereon taken by the single manager or the Board, if applicable):

- liquidation or merger of the Company or any Portfolio Company, irrespective whether as absorbed or as absorbing entity;
- a public listing of Shares in the Company or any Portfolio Company (following any required re-organization of the Company or such Portfolio Company, as the case may be, to enable such listing to occur);
- amendment to the constitutional documents of the Company or any Portfolio Company;
- increase of the share capital of and issuance of Shares by the Company or any Portfolio Company;
- redemption or repurchase of Shares of the Company or any Portfolio Company.

14.3. The following matters shall require the approval of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital (in addition to any decision thereon taken by the single manager or the Board, if applicable):

- any transfer of Shares, or of shares in a Portfolio Company or of any interest in such shares; and
- any direct or indirect disposal of assets representing (by Value) forty per cent (40%) or more of the Portfolio (whether structured as a sale of assets, a sale of shares or another interest in a Portfolio Company or otherwise).

14.4. The following matters shall require the approval of the Shareholders representing at least half (1/2) of the share capital (in addition to any decision thereon taken by the single manager or the Board, if applicable):

- issuance of convertible preferred equity certificates or interest other than shares where in accordance with applicable law, such issuance does not require approval in General Meeting by a majority of three-quarters (3/4) of the share capital of the Company;
- adoption of the annual accounts of the Company;
- appointment, removal and discharge of the auditor of the Company;
- passing of, or amendments to the rules of procedure for management of the Company;
- entering into or amending any service contracts with any manager or director of the Company;
- any dividend distributions;
- giving binding instructions to management by the Shareholders in any matters of whatever nature in relation to the Company;

- approving or amending of the annual business plan of the Portfolio Companies;
- all other matters that require the approval of the General Meeting as provided for by mandatory law unless a higher majority is required by mandatory law or these Articles.

14.5. Any merger of the Company shall require the prior written approval of GRP (in addition to any decision thereon taken by the single manager or the Board and/or the Shareholders, if applicable).

14.6. The following matters shall require the prior written approval of the Shareholders A and of the Shareholders B (in addition to any decision thereon taken by the single manager or the Board, if applicable):

- a direct or indirect or effective disposal of the whole of the Portfolio (including any such disposal that involves the sale of the Portfolio Companies);
- the Company or any Portfolio Company issuing new equity to existing shareholders or third parties;
- any drawdown of debt financing by the Company or any Portfolio Company which results in the aggregate borrowings of the Company and the Portfolio Companies exceeding an LTV of seventy per cent (70%),

V. Annual accounts - Allocation of profits

15. Accounting Year.

15.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the single manager or, in case there is a plurality of managers, the Board shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16. Allocation of Profits.

16.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

16.2. Without prejudice to article 16.3., the General Meeting has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3. Unless resolved otherwise by the General Meeting with unanimous vote of all the Shareholders, in case of a dividend distribution, the amounts distributed shall be allocated in the following order:

(i) To the extent the amounts available to be distributed are equal or less than such amounts required to cover general compliance expenses and other costs incurred reasonably required to operate the Holding Companies including such costs and expenses incurred but not covered in previous years, such amounts shall be distributed to the Shareholders B. To the extent permissible under applicable law such distributions shall be made at least on an annual basis.

(ii) To the extent there are amounts available for distribution after payment of the distribution to the Shareholders B referred to above, such amounts shall be paid to the Shareholders A, the Shareholders B and the Shareholders C pro rata by reference to the number of A Shares, B Shares and C Shares that they hold.

16.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the single manager or the Board;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken jointly by the single manager or the Board and by the General Meeting;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened;
- (v) the distribution is made in the order set forth under article 16.3 above.

VI. Dissolution - Liquidation

17. Dissolution - Liquidation.

17.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the General Meeting which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders, in compliance with the rules as set forth under article 16.3. above.

VII. General provision

18. Applicable Law. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Luxembourg Companies Act and, subject to any non waivable provisions of the Luxembourg Companies Act or any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

VIII. Definitions

Affiliates shall mean legally independent enterprises which, in relating to each other, are either majority held and majority holding enterprises, controlled and controlling enterprises, group enterprises, enterprises with cross-shareholdings or parties to an enterprise agreement.

Articles means the articles of association of the Company, as amended from time to time.

A Shares means, from time to time, all issued and outstanding shares in registered in the share capital of the Company of class A, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

B Shares means, from time to time, all issued and outstanding shares in registered form in the share capital of the Company of class B, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Board means the board of managers of the Company appointed from time to time in accordance with article 7 of the Articles.

C Shares means, from time to time, all issued and outstanding shares in registered form in the share capital of the Company of class C, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

General Meeting means the general meeting of shareholder(s) of the Company.

GRP means GERMAN RETAIL PORTFOLIO 2, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.968.

Holding Companies means OFFICE PORTFOLIO MINERVA I S.à r.l., OFFICE PORTFOLIO MINERVA II S.à r.l., OFFICE PORTFOLIO MINERVA III S.à r.l. and/or GERMAN RETAIL PORTFOLIO 3, S.à r.l.

Investors means each of GRP, the Shareholders A and any further investors, and Investor shall mean any one of them.

Luxembourg Companies Act means the Luxembourg Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

LTV means the loan to Value ratio calculated at the end of an accounting period as the ratio between the consolidated amount of all debt obligations of the Portfolio Companies and the Holding Companies (other than loans granted by any of the Shareholders and obligations incurred in order to finance improvements and capital expenditure in respect of the Portfolio) and the most recent Value.

Portfolio means the portfolio of real estate assets held by the Portfolio Companies from time to time together with all cash drawdown by the Company or the Portfolio Companies under loan facilities to fund capital expenditure and held in an escrow account, special account or other similar arrangement.

Portfolio Companies means GRP & BROWN LP RETAIL 38 S.à r.l. & CO. KG, GRP & BROWN RETAIL LP 40 S.à r.l. & CO. KG, GRP & BROWN INVESTMENT PROPERTY 55 S.à r.l. & CO. KG, GRP & BROWN INVESTMENT PROPERTY 56 S.à r.l., GRP & BROWN INVESTMENT PROPERTY 57 S.à r.l. & CO. KG, GRP & BROWN INVESTMENT PROPERTY 58 S.à r.l. & CO. KG AND GRP & BROWN INVESTMENT PROPERTY 59 S.à r.l. & CO. KG.

Shareholder A means the holder(s) of the A Shares in the Company from time to time.

Shareholder B means the holder(s) of the B Shares in the Company from time to time.

Shareholder C means the holder(s) of the C Shares in the Company from time to time.

Shares means, from time to time, collectively, the A Shares, the B Shares and the C Shares (or any of them if the context so requires).

Shareholder(s) means the Shareholder(s) A, the Shareholder(s) B and the Shareholder(s) C, collectively, and any person to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles, and Shareholder means any of them.

Value means the aggregate value of the Portfolio as determined as of the end of an accounting period in such manner as may be agreed by the Shareholders.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2008.

Subscription - Payment

Thereupon, GERMAN RETAIL PORTFOLIO 2, S.à r.l. (GRP), prenamed and represented as stated above, subscribes to (i) three hundred and forty-nine thousand (349,000) A Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) ten thousand (10,000) B Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and (iii) one million six hundred and forty-one thousand (1,641,000) C Shares in registered form having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and agrees to pay them in full together with a share premium of seventy-

four million three hundred and seventy-five thousand and fourteen euro (EUR 74,375,014) by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities as described in the attached balance sheet (the Assets and Liabilities).

The contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company, in an aggregate amount of seventy-four million three hundred and ninety-seven thousand and fourteen euro (EUR 74,397,014) is to be allocated as follows:

(i) an amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(ii) an amount of seventy-four million three hundred and seventy-five thousand and fourteen euro (EUR 74,375,014.-) is to be allocated to the premium reserve of the Company; and

(iii) an amount of two thousand euro (EUR 2,000.-) is to be allocated to the legal reserve of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Assets and Liabilities to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of GRP dated December 14, 2007 and signed for approval by the management of GRP, which shows that the net asset value of the Assets and Liabilities contributed to the Company is worth at least seventy-four million three hundred and ninety-seven thousand and fourteen euro (EUR 74,397,014).

It results furthermore from a certificate dated December 14, 2007, issued by the management of the GRP that:

«1. the assets and liabilities (the Assets and Liabilities) contributed by GRP to the Company are shown on the attached balance sheet as per December 14, 2007;

2. the contribution of the Assets and Liabilities to the Company is governed by and subject to the terms and conditions of a contribution agreement dated December 14, 2007 by and between GRP and the Company;

3. based on generally accepted accountancy principles the net worth of the Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at seventy-four million three hundred and ninety-seven thousand and fourteen euro (EUR 74,397,014) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

4. the Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by GRP;

5. the Assets and Liabilities contributed to the Company are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

6. all formalities to transfer the legal ownership of the Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of GRP.»

A copy of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by GERMAN RETAIL PORTFOLIO 2, S.à r.l. as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand euro (EUR 6,000.-).

Capital Duty exemption

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of the sole shareholder, a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.507.

2. The registered office of the Company is set at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg à 19.00 heures.

A comparu:

GERMAN RETAIL PORTFOLIO 2, S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L2721 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.968, ayant un capital social de EUR 25.000,-, ici représentée par M^e Bernard Beerens, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2007,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus a requis le notaire instrumentaire d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

1. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination OFFICE PORTFOLIO MINERVA I SARL (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la Loi et par les présents Statuts.

2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du Conseil. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du Conseil. Lorsque le gérant unique ou le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée mais sans limitation aux prises de participations dans des sociétés en commandite de droit allemand. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer d'activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la banqueroute ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital social - Parts sociales

5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-), représenté par (i) trois cent quarante-neuf mille (349.000) Parts Sociales A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, (ii) dix mille (10.000) Parts Sociales B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune

et (iii) un million six cent quarante et un mille (1.641.000) Parts Sociales C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Toute augmentation de capital autre qu'une augmentation des actifs des Sociétés Holding respectives seront entreprises sur base d'une évaluation à la valeur marchande sauf si les Investisseurs le décident autrement. L'évaluation à la valeur marchande sera effectuée à ces fins par une des firmes comptables reconnues sur un plan international approuvée par les Investisseurs ou, à défaut d'accord, par le Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE) et cette firme comptable sera requise de se faire conseiller sur les valeurs immobilières par des experts immobiliers reconnus sur le plan international.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Assemblée Générale adoptée à l'unanimité des Associés.

5.3. En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être fixé sur lequel sera versée toute prime d'émission payée sur toutes les Parts Sociales en plus de sa valeur nominale. Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés proportionnellement à leur participation dans la Société sur décision de l'Assemblée Générale.

6. Parts sociales.

6.1. Sous réserve de l'article 16.3., chaque Part Sociale donne droit à l'Associé à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. Les Parts Sociales de la Société sont indivisibles envers la Société et de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les Parts Sociales sont cessibles entre les Associés et aux tiers conformément aux dispositions des présents Statuts, de toute convention existante entre les Associés et/ou leur Affiliés et des lois applicables.

La cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'Assemblée Générale représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social de la Société.

La cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est également soumise à la demande auprès de la Société et à l'obtention d'une confirmation de la part de la Société qu'il n'y pas de restrictions de cession ou que celles-ci ont été satisfaites.

La cession de Parts Sociales en raison de décès à un tiers doit être approuvée par les Associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) des droits restants.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque Associé sur demande.

6.4. La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'Assemblée Générale qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil. Les gérant(s) ne doivent pas nécessairement être Associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum par résolution de l'Assemblée Générale.

8. Pouvoirs du Conseil.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale seront de la compétence du gérant unique ou si la Société est gérée par plus d'un gérant, du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Associés ou non, par le gérant unique ou s'il y a plus d'un gérant, par le Conseil.

8.3. Les pouvoirs du Conseil d'exécuter et d'approuver les actions et opérations seront sujets aux autorisations spécifiques requises à l'article 14.

9. Procédure.

9.1. Le Conseil se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

9.3. L'avis de convocation n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord par écrit de chaque membre du Conseil, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement prises à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du Conseil seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme valablement adoptées comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par courrier ou télécopie.

9.8. Les procès-verbaux de toutes les réunions et les résolutions circulaires seront dressés et conservés au siège social de la Société. Le gérant unique, ou le Conseil, le cas échéant, enverra ces procès-verbaux ou résolutions circulaires à chaque Associé dans les meilleurs délais.

10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique et s'il y a plus d'un gérant, par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou, par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui de un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Chaque Associé possède des droits de vote proportionnels à sa participation dans le capital social de la Société.

12.3. Chaque Associé pourra se faire représenter aux Assemblées Générales en désignant toute personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration donnée par écrit que ce soit par courrier, télégramme, télex, télécopie ou par courrier électronique.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés pourront être prises par résolutions circulaires dont le texte sera envoyé à tous les Associés par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les Associés exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des Associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par courrier ou par télécopie.

13.2. Dans tous les autres cas, les résolutions des Associés seront adoptées en Assemblées Générales.

13.3. Tout gérant peut convoquer ou consulter les Associés. Sans préjudice de la Loi, le Conseil ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes doivent convoquer ou consulter les Associés sur demande des Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

13.4. Des convocations écrites aux Assemblées Générales seront envoyées au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, dont la nature et les circonstances seront définies dans la convocation à l'assemblée.

13.5. Les Assemblées Générales se tiendront au lieu et heure indiqués dans la convocation.

13.6. Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

13.7. Les décisions des Assemblées Générales sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou première consultation écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois par courrier recommandé, et les résolutions seront adoptées par la majorité des voix exprimée, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14. Majorité - Niveau de décision - Conditions d'accord spécifiques.

14.1. Sous réserve des articles 14.2., 14.3., 14.4., 14.5. et 14.6., les décisions collectives ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social.

14.2. Les questions suivantes requièrent l'accord unanime de tous les Associés (en complément d'une décision y relative par le gérant unique ou le Conseil, si applicable):

- liquidation ou fusion de la Société ou d'une Société Portefeuille, que ce soit en tant qu'entité absorbante ou entité absorbée;

- l'admission à la cotation des Parts Sociales dans la Société ou une Société Portefeuille quelle qu'elle soit (suivant toute réorganisation nécessaire de la Société ou Société Portefeuille, le cas échéant, pour permettre à cette entrée en bourse d'avoir lieu);

- modification des documents de constitution de la Société ou d'une Société Portefeuille quelle qu'elle soit;
- augmentation du capital social de, et émission de Parts Sociales par, la Société ou une Société Portefeuille quelle qu'elle soit;
- rachat de Parts Sociales de la Société ou d'une Société Portefeuille quelle qu'elle soit.

14.3. Les questions suivantes nécessiteront l'approbation des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social (en complément d'une décision y relative par le gérant unique ou le Conseil, si applicable):

- toute cession de Parts Sociales, ou de parts sociales d'une Société Portefeuille ou d'un intérêt dans ces parts sociales; et
- tout acte de disposition directe ou indirecte d'actifs représentant (en Valeur) quarante un cent (40%) ou plus du Portefeuille (structuré sous forme d'une cession d'actifs, une vente d'actions ou autres intérêt dans ne Société Portefeuille ou autrement).

14.4. Les questions suivantes nécessiteront l'approbation des Associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social (en complément d'une décision y relative par le gérant unique ou le Conseil, si applicable):

- émission de preferred equity certificates convertibles ou intérêt autres que des parts sociales quand conformément à la loi applicable, cette émission ne nécessite pas l'approbation de l'Assemblée Générale par une majorité au trois-quarts (3/4) du capital social de la Société;
- adoption des comptes annuels de la Société;
- nomination, révocation et décharge du commissaire aux comptes de la Société;
- adoption ou modifications des règles de procédure de gestion de la Société;
- conclusion et modification de tous contrats de service avec tout gérant ou directeur de la Société;
- toutes distributions de dividende;
- instructions exécutoires données à la gérance par les Associés pour toutes questions de quelque nature que ce soit en relation avec la Société;
- approbation ou modification du plan d'activité annuel des Sociétés Portefeuilles;
- toutes les autres questions qui demandent l'approbation de l'Assemblée Générale prévue par la loi applicable à moins qu'une majorité supérieure soit prévue impérativement par la loi ou les Statuts.

14.5. Toute fusion de la Société nécessitera l'accord préalable écrit de GRP (en complément d'une décision y relative par le gérant unique ou le Conseil et/ou les Associés, si applicable).

14.6. Les questions suivantes nécessiteront l'accord préalable écrit des Associés A et des Associés B (en complément d'une décision y relative par le gérant unique ou le Conseil, si applicable):

- un acte de disposition directe ou indirecte ou effectif de l'intégralité du Portefeuille (en ce compris l'acte de disposition qui implique la vente des Sociétés Portefeuilles);
- l'émission par la Société Holding ou une Société de tout actif aux associés existants ou tiers;
- toute utilisation de financement par emprunt par la Société ou une des Sociétés Portefeuilles qui résulte dans des emprunts totaux de la Société ou des Sociétés Portefeuilles dépassant un LTV de soixante-dix pour cent (70%).

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

15. Exercice social.

15.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique, ou le cas échéant, le Conseil prépare un inventaire donnant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3. Chaque Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan mentionnés ci-dessus au siège social de la Société.

16. Affectation des bénéfices.

16.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) du bénéfice net annuel de la Société sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2. Sans préjudice de l'article 16.3, l'Assemblée Générale décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale par vote unanime de tous les Associés, en cas de distribution de dividendes, les montants distribués seront effectués dans l'ordre suivant:

(i) Dans la mesure où les montants disponibles à la distribution sont égaux ou inférieurs aux montants requis pour couvrir les frais généraux de conformité et autres coûts raisonnables encourus pour gérer les Sociétés Holding en ce

compris les coûts et dépenses engagés mais non couverts les années précédentes, ces montants seront distribués aux Associés B. Dans la mesure permise par la loi applicable, ces distributions s'effectueront au moins sur base annuelle.

(ii) Dans la mesure où il y a des montants disponibles à la distribution après paiement de la distribution aux Associés B mentionnée ci-dessus, ces montants seront payés aux Associés A, Associés B et Associés C au pro rata par référence au nombre de Parts Sociales A, Parts Sociales B et Parts Sociales C qu'ils détiennent.

16.4. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

(i) Un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant unique ou le Conseil;

(ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise conjointement par le gérant unique ou le Conseil et par l'Assemblée Générale;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;

(v) la distribution est effectuée dans l'ordre visé à l'article 16.3 ci-dessus.

VI. Dissolution - Liquidation

17. Dissolution - Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, nommés par résolution de l'Assemblée Générale qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du(des) Associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Sociétés sera payé aux Associés en conformité avec les règles fixées à l'article 16.3. ci-dessus.

VII. Dispositions générales

18. Loi applicable. Tous les points non expressément régis par les Statuts, seront régis par la Loi et, sous réserve de toutes dispositions impératives de la Loi, par toute convention conclue entre les Associés de temps à autre.

VIII. Définitions

Affiliés désigne des entreprises juridiquement indépendantes qui, en se reliant entre elles, sont soit des entreprises majoritairement détenues ou majoritairement détenant, des entreprises contrôlées ou contrôlant, des entreprises d'un groupe, des entreprises avec actionnariats croisés ou parties d'un pacte d'entreprise.

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre.

Parts Sociales A désigne, de temps à autre, toutes les parts sociales émises et en circulation sous forme nominative dans le capital social de la Société de classe A, ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune.

Parts Sociales B désigne, de temps à autre, toutes les parts sociales émises et en circulation sous forme nominative dans le capital social de la Société de classe B, ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune.

Conseil désigne le conseil de gérance de la Société nommé de temps à autre conformément à l'article 7. des Statuts.

Parts Sociales C désigne, de temps à autre, toutes les parts sociales émises et en circulation sous forme nominative dans le capital social de la Société de classe C, ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune.

GRP désigne GERMAN RETAIL PORTFOLIO 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L2721 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.968.

Assemblée Générale désigne l'assemblée générale de l'associé (des associés) de la Société.

Sociétés Holding désigne OFFICE PORTFOLIO MINERVA I S.à r.l., OFFICE PORTFOLIO MINERVA II S.à r.l. et/ou OFFICE PORTFOLIO MINERVA III S.à r.l. et/ou GERMAN RETAIL PORTFOLIO 3, S.à r.l.

Investisseurs désignent GRP, les Associés A et tous investisseurs supplémentaires et Investisseur désigne l'un d'entre eux.

Loi signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.

LTV désigné le ratio de la Valeur d'endettement à la fin d'une période comptable calculé sur la base du ratio entre le montant consolidé de toutes les dettes des Sociétés Portefeuilles et des Sociétés Holding (autres que des prêts accordés par un Associés quelconque et les obligations encourues en vue de financer des améliorations et des dépenses de capitaux concernant le Portefeuille) et la Valeur la plus récente.

Portefeuille désigne le portefeuille de biens immobiliers détenu par les Sociétés Portefeuille de temps à autre ensemble avec tout tirage par la Société ou les Sociétés Portefeuilles concernant des emprunts afin de financer des dépenses en capital et détenu dans un compte séquestre, compte spécial ou autre arrangement similaire.

Sociétés Portefeuilles signifie BABCOCK & BROWN LP RETAIL 38 S.à r.l. & CO. KG, BABCOCK & BROWN RETAIL LP 40 S.à r.l. & CO. KG, BABCOCK & BROWN INVESTMENT PROPERTY 55 S.à r.l. & CO. KG, BABCOCK & BROWN

INVESTMENT PROPERTY 56 S.à r.l., BABCOCK & BROWN INVESTMENT PROPERTY 57 S.à r.l. & CO. KG, BABCOCK & BROWN INVESTMENT PROPERTY 58 S.à r.l. & CO. KG ET BABCOCK & BROWN INVESTMENT PROPERTY 59 S.à r.l. & CO. KG.

Associé A désigne le(s) détenteur(s) des Parts Sociales A de la Société de temps à autre.

Associé B désigne le(s) détenteur(s) des Parts Sociales B de la Société de temps à autre.

Associé C désigne le(s) détenteur(s) des Parts Sociales C de la Société de temps à autre.

Parts Sociales désigne, de temps à autre, collectivement, les Parts Sociales A, les Parts Sociales B et les Parts Sociales C (ou l'une d'entre elles si le contexte l'exige).

Associé(s) désigne le(s) Associé(s) A, le(s) Associé(s) B et le(s) Associé(s) C, collectivement et toute personne à qui les Parts Sociales sont transférées ou émises de temps à autre (mais excluant la Société) conformément aux Statuts et Associé désigne l'un d'eux.

Valeur désigne la valeur totale du Portefeuille tel que déterminé à la fin d'une période comptable et convenu entre les Associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription - Libération

Sur ces faits, GERMAN RETAIL PORTFOLIO 2, S.à r.l. (GRP), précité et représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à (i) trois cent quarante-neuf mille (349.000) Parts Sociales A sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune, (ii) dix mille (10.000) Parts Sociales B sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune et (iii) un million six cent quarante et un mille (1.641.000) Parts Sociales C sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune et accepte de les libérer entièrement avec une prime d'émission de soixante-quatorze millions trois cent soixante-quinze mille quatorze euros (EUR 74.375.014,-) par un apport en nature se composant de tous ses actifs et passifs décrits dans le bilan annexé (les Actifs et Passifs).

L'apport en nature des Actifs et Passifs à la Société, d'un montant total de soixante-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille quatorze euros (EUR 74.397.014,-) est affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) sera affecté au compte capital social nominal de la Société, et
- (ii) un montant de soixante-quatorze millions trois cent soixante-quinze mille quatorze euros (EUR 74.375.014) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société; et
- (iii) un montant de deux mille euros (EUR 2.000,-) sera affecté à la réserve légale de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Actifs et Passifs à la Société est documentée, entre autres, par un bilan de l'Associé Unique daté du 14 décembre 2007 et signé pour accord par la gérance de l'Associé Unique, qui montre que la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société est d'au moins soixante-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille quatorze euros (EUR 74.397.014,-).

Il résulte par ailleurs d'un certificat daté du 14 décembre 2007, émis par la gérance de l'Associé Unique et signé pour accord par la gérance de la Société que:

«1. les actifs et passifs (les Actifs et Passifs) apportés par GRP à la Société sont indiqués sur le bilan au 14 décembre 2007 annexé;

2. l'apport des Actifs et Passifs à la Société est régi et soumis aux termes d'un contrat d'apport daté du 14 décembre 2007 conclu par et entre GRP et la Société;

3. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs apportés à la Société d'après le bilan annexé est évaluée à au moins soixante-quatorze millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille quatorze euros (EUR 74.397.014,-) et depuis la date du bilan aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société;

4. les Actifs et Passifs apportés à la Société sont librement cessibles par GRP;

5. les Actifs et Passifs apportés à la Société ne sont soumis à aucune restriction ou nantissement ou droit limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

6. toutes les formalités afin de transférer la propriété des Actifs et Passifs apportés à la Société ont été ou seront accomplies par la gérance de GRP.»

Une copie des documents mentionnés ci-dessus, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Estimation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par GERMAN RETAIL PORTFOLIO 2, S.à r.l. en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à six mille euros (EUR 6.000,-).

Exonération du droit d'apport

Puisque l'apport en nature se compose de l'ensemble des actifs et passifs de l'associé unique, une société constituée dans l'Union Européenne à une autre société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Résolution de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.507.

2. Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, ladite partie comparante a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: B. Beerens, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007. LAC/2007/41868. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008012137/5770/719.

(080008335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

MF14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.852.

In the year two thousand seven, on the eleventh day of December.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MF INDUSTRIAL INVESTMENTS S.à r.l., with its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, R.C.S. Luxembourg B 108.981,

here represented by Mr Oliver Haumann, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 4, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, MF INDUSTRIAL INVESTMENTS S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of MF14 S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, incorporated by a deed of the undersigned notary on May 2, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1342 of July 3, 2007.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the book year into a book year starting January 1st and ending December 31st of each year.

The current book year has started on May 2, 2007, and will finish on December 31, 2007.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 15 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 15.** The company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December.»

Their being no further business, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (900,- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MF INDUSTRIAL INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, R.C.S. Luxembourg B 108.981,

ici représentée par Monsieur Oliver Haumann, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 4 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que MF INDUSTRIAL INVESTMENTS S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société MF14 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 mai 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1342 du 3 juillet 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer l'année sociale de la société qui commencera dorénavant le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'année sociale en cours ayant commencé le 2 mai 2007 se terminera le 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Haumann, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, LAC/2007/40358. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008012201/220/76.

(080008494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Lear East European Operations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.499.200,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 100.647.

In the year two thousand and seven, on the tenth day of December.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LEAR (LUXEMBOURG), a Gesellschaft mit beschränkter Haftung incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 98.070 (hereinafter the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Mr Gildas Le Pannéer, maître en droit, residing in Luxembourg by virtue of a proxy on 10 December 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of LEAR EAST EUROPEAN OPERATIONS (hereinafter the «Company»), a Gesellschaft mit beschränkter Haftung, having its registered office at 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 100.647, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 2 July 2004, number 679. The articles of incorporation of the Company have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 17 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 December 2006, number 2311.

The Sole Shareholder representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to amend article 22 of the articles of incorporation of the Company in order to allow the manager, the board of managers or the general meeting of shareholders to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the article 22 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The manager, the board of managers or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendsieben, den zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

LEAR (LUXEMBOURG), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 98.070,

hier vertreten durch Herrn Gildas Le Pannéer, maître en droit, wohnhaft zu Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt am 10. Dezember 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von LEAR EAST EUROPEAN OPERATIONS (nachstehend die «Gesellschaft»), einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 100.647, gegründet gemäß einer notariellen Urkunde des unterzeichneten Notars vom 7. April 2004, die am 2. Juli 2004 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 679, veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt durch die notarielle Urkunde des unterzeichneten Notars am 17. Oktober 2006 abgeändert, die am 11. Dezember 2006 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2311, veröffentlicht wurde.

Der Alleinige Gesellschafter, der das gesamte Kapital vertritt, hat die nachfolgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Artikel 22 der Satzung abzuändern, um den Geschäftsführer, den Geschäftsführerrat oder die Versammlung der Gesellschafter zu ermächtigen, Abschlagsdividenden auszuzahlen, auf Grundlage einer Zwischenbilanz, die von dem Geschäftsführer oder dem Geschäftsführerrat vorbereitet wurde und maximal zwei (2) Monate vor dem Datum der Auszahlung datiert ist, wobei diese Zwischenbilanz aufzeigen muss, dass genügend Mittel für die Auszahlung zur Verfügung stehen.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den vorangehenden Beschluss wird der Artikel 22 der Gesellschaftssatzung wie folgt abgeändert:

« **Art. 22.** Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Der Geschäftsführer, der Geschäftsführerrat oder die Versammlung der Gesellschafter kann beschließen, Abschlagsdividenden auf Grundlage einer Zwischenbilanz auszuzahlen, die von dem Geschäftsführer oder dem Geschäftsführerrat vorbereitet wurde und maximal zwei (2) Monate vor dem Datum der Auszahlung datiert ist, wobei diese Zwischenbilanz aufzeigen muss, dass genügend Mittel für die Auszahlung zur Verfügung stehen.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der vorliegenden Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausend Euro geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: G. Le Pannéer, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007. Relation LAC/2007/40273. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008012175/211/97.

(080008689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Patmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 55.896.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012872/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05385. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Proshop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 135.191.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit octobre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Bart Haesaerts, consultant IT, né à Vilvoorde (Belgique), le 21 juillet 1977, demeurant à B-1800 Vilvoorde, 19, S. Callaertstraat,

2.- Monsieur Hans Mignon, consultant IT, né à Asse (Belgique), le 22 décembre 1973, demeurant à B-1742 Ternat, 8, Driesweg,

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PROSHOP S.A.

Le siège social est établi à Bertrange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet les activités d'achats, de ventes et de commerce par internet de tous produits.

La société a pour objet la gestion intérimaire et le suivi de toutes fonctions de direction, l'exercice de toutes les missions et fonctions en général, ainsi que la consultance, le conseil, l'organisation et l'étude concernant des affaires techniques, commerciales ou administratives au sens le plus large.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateur(s)-délégué(s).

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille sept.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille huit.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Bart Haesaerts, prénommé, cinq cents actions	500
2.- Monsieur Hans Mignon, prénommé, cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Bart Haesaerts, prénommé,

b) Monsieur Hans Mignon, prénommé,

c) Madame Els de Braekeleer, représentante médicale, née à Uccle (Belgique), le 25 juillet 1975, demeurant à B-1742 Ternat, 8, Driesweg,

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 43.298.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille treize.

5.- Sont nommés administrateurs-délégués:

- a) Monsieur Bart Haesaerts, prénommé,
- b) Monsieur Hans Mignon, prénommé.

6.- Le siège social est établi à L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Haesaerts, H. Mignon, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, LAC / 2007 / 31704. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2008012143/227/127.

(080008873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Selfinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.963.

L'an deux mille sept, le quatre décembre

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SELFINANCE S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n ° 106.963, constituée par acte du notaire soussigné en date du 4 mars 2005, publié au Mémorial C N ° 744 du 26 juillet 2005.

L'assemblée est présidée par M. Antoine Mafrica, employé, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Stéphanie Wlodarczak, employée, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mme Carine Agostini, employée, Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommée liquidateur, A.A.C.O. S.à r.l., avec siège au 28, rue Michel Rodange, Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: A. Mafrica, S. Wlodarczak, C. Agostini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, LAC/2007/40508. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008012209/208/53.

(080008591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Eurofleur, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.189.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtszitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Gerd Ewen, Kaufmann, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 19. September 1959, wohnhaft in D-54298 Igel, Mühlenstraße 31,

vertreten, auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift, durch die Aktiengesellschaft FIDUCIAIRE EURO-LUX, mit Sitz in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen,

hier rechtmässig vertreten durch Herrn Carsten Söns, Jurist, beruflich wohnhaft in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung EUROFLEUR gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Merttert-Wasserbillig.

Durch einfachen Beschluss der Gesellschafter kann der Sitz der Gesellschaft an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführer können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Groß- und Zwischenhandel mit Schnittblumen und Zierpflanzen.

Sie kann ihre Gelder weiterhin verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und zum Erwerb eines Portfolios aus Sicherheiten oder Patenten, sowie zur Beteiligung an Unternehmen und zur Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Unternehmen. Sie kann diese Sicherheiten, Patente oder Beteiligungen durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder auf andere Art verwerten und die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, durch Darlehen, Vorschüsse oder Garantien unterstützen.

Die Gesellschaft kann besicherte und unbesicherte Darlehen aufnehmen und sich für andere Personen oder Gesellschaften verbürgen.

Die Gesellschaft darf weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit den Hauptzwecken in Verbindung stehen; sie kann jede andere Tätigkeit, die mit den Hauptzwecken direkt oder indirekt in Verbindung steht, im In- oder Ausland ausüben.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt, unterteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundsiebzig Euro (125,- EUR).

Art. 7. Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar. Durch Verfügung unter Lebenden oder von Todes wegen an Nichtgesellschafter können Gesellschaftsanteile nur unter der Bedingung der Zustimmung aller Gesellschafter übertragen werden. Im Fall der Verweigerung der Zustimmung verpflichten sich die verbleibenden Gesellschafter, die zu übertragenden oder vererbten Gesellschaftsanteile zu übernehmen.

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet und vertreten, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen. Die Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die ihre Befugnisse und ihre Vergütung festlegt; sie können jederzeit von der Gesellschafterversammlung abberufen werden. Im Fall der Bestellung von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch die Zeichnung jedes einzelnen Geschäftsführern berechtigt und verpflichtet; durch Beschluss der Geschäftsführer kann festgelegt werden, dass die Zeichnung eines bestimmten Geschäftsführers zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft erforderlich ist.

Art. 9. Der oder die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung des Mandats keine persönliche Verpflichtung in Bezug auf die von ihnen im Namen der Gesellschaft regelmäßig vorgenommenen Geschäfte ein; sie haften als einfache Vertreter nur für die Ausübung des Vertretungsmandats.

Art. 10. Es wird jedes Jahr am 31. Dezember ein Inventar des Aktives und des Passives der Gesellschaft aufgestellt. Der Nettogewinn, nach Abzug der generellen Kosten, Gehälter und Abschreibungen, wird wie folgt verteilt:

- 5 % (fünf Prozent) werden in die gesetzliche Rücklage nach Maßgabe der gesetzlichen Vorschriften eingestellt, bis diese 10 % (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht hat;
- der Saldo verbleibt zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Falls Gewinne an die Gesellschafter ausgezahlt werden, erhält jeder Gesellschafter einen seiner Beteiligung am Gesellschaftskapital entsprechenden Anteil.

Art. 11. Der Tod, die Entmündigung, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters führen nicht zur Beendigung der Gesellschaft.

Die Gläubiger oder Rechtsnachfolger eines Gesellschafters können aus keinem Grund die Vermögensgüter und Unterlagen der Gesellschaft pfänden oder sich in irgendeiner Weise an der Verwaltung dieser Güter oder Unterlagen beteiligen; um ihre Rechte geltend zu machen, müssen sie sich auf die in der letzten Bilanz und im letzten Inventar festgestellten Werte beschränken.

Art. 12. Jeder Gesellschafter kann an den gemeinsamen Beschlüssen unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile teilnehmen.

Jeder Gesellschafter hat eine der Anzahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile entsprechende Anzahl von Stimmen und kann sich auf Gesellschafterversammlungen durch einen Sonderbevollmächtigten wirksam vertreten lassen.

Art. 13. Gesellschafterbeschlüsse sind nur dann wirksam gefasst, wenn mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals für den Beschluss gestimmt hat. Änderungen dieser Satzung bedürfen einer qualifizierten Mehrheit von drei Vierteln des Gesellschaftskapitals.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung vorgesehen sind, verweisen die Gesellschafter auf die geltenden gesetzlichen Vorschriften.

Übergangsbestimmung

Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr mit dem heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung und Einzahlung der Gesellschaftsanteile

Die einhundert (100) Gesellschaftsanteile wurden sämtlich vom alleinigen Gesellschafter Herrn Gerd Ewen, vorgeannt, gezeichnet und vollständig bar eingezahlt, so dass sich der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur freien Verfügung der Gesellschaft befindet, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde und was dieser ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die in irgendeiner Form der Gesellschaft aufgrund der Gründung zu Lasten fallen oder sonst von ihr zu tragen sind, wird auf 850,- EUR geschätzt.

Beschlussfassung durch den alleinigen Gesellschafter

Anschließend hat der alleinige Gesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, die folgenden Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 38, Grand-rue.
- 2.- Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf einen (1) festgelegt.
- 3.- Herr Gerd Ewen, Kaufmann, geboren in Trier, (Bundesrepublik Deutschland), am 19. September 1959, wohnhaft in D-54298 Igel, Mühlenstraße 31, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt, mit der Befugnis die Gesellschaft in allen Umständen durch seine Einzelunterschrift zu verpflichten.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: C. Söns, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 décembre 2007. Relation GRE/2007/5859. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 janvier 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008012144/231/105.

(080008858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

WP X LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.120.098,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 133.418.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eight day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WP X INTERNATIONAL HOLDINGS LLC, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, United States of America,

being the sole shareholder of WP X LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 133.418, (the «Company»),

duly represented by Mrs. Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then considers the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of two hundred fifty-three thousand five hundred ninety-eight euro (EUR 253,598.-) represented by two hundred fifty-three thousand five hundred ninety-eight (253,598) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each, up to one million one hundred twenty thousand ninety-eight euro (EUR 1,120,098.-) represented by one million one hundred twenty thousand ninety-eight (1,120,098) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each, to be paid by a contribution in cash of eight hundred sixty-six thousand five hundred euro (EUR 866,500.-) by the issue of eight hundred sixty-six thousand five hundred (866,500) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each.

2. Subsequent amendment of article six (6) paragraph one (1) of the articles of association of the Company that now reads as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million one hundred twenty thousand ninety-eight euros (EUR 1,120,098.-) represented by one million one hundred twenty thousand ninety-eight (1,120,098) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company from its present amount of two hundred fifty-three thousand five hundred ninety-eight euro (EUR 253,598.-) represented by two hundred fifty-three thousand five hundred ninety-eight (253,598) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each, up to one million one hundred twenty

thousand ninety-eight euro (EUR 1,120,098.-) represented by one million one hundred twenty thousand ninety-eight (1,120,098) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each, by the issue of eight hundred sixty-six thousand five hundred (866,500) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each.

All the eight hundred sixty-six thousand five hundred (866,500) new shares have been subscribed by the sole shareholder WP X INTERNATIONAL HOLDINGS LLC, represented as aforementioned, and fully paid up by the prenamed subscriber by payment in cash so that the amount of eight hundred sixty-six thousand five hundred euro (EUR 866,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further the foregoing resolution, Article six (6) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million one hundred twenty thousand ninety-eight euro (EUR 1,120,098.-) represented by one million one hundred twenty thousand ninety-eight (1,120,098) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 12,500.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

WP X INTERNATIONAL HOLDINGS LLC, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of New Castle, Delaware, 19808, Etats-Unis d'Amérique,

étant le seul associé de WP X LuxCo S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133.418, (la «Société»),

dûment représentée par Madame Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 253.598,-) représenté par deux cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (253.598) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un million cent vingt mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.120.098,-) représenté par un million cent vingt mille quatre-vingt-dix-huit (1.120.098) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, devant être payée par un apport en numéraire de huit cent soixante-six mille cinq cents euros (EUR 866.500,-) par l'émission de huit cent soixante-six mille cinq cents (866.500) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

2. Modification subséquente de l'article six (6) paragraphe un (1) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent vingt mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.120.098,-) représenté par un million cent vingt mille quatre-vingt-dix-huit (1.120.098) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 253.598,-) représenté par deux cent cinquante-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (253.598) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un million cent vingt mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.120.098,-) représenté par un million cent vingt mille quatre-

vingt-dix-huit (1.120.098) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, par l'émission de huit cent soixante-six mille cinq cents (866.500) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Toutes les huit cent soixante-six mille cinq cents (866.500) parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par l'associé unique, WP X INTERNATIONAL HOLDINGS LLC, représentée comme il est dit, par versement en espèces, de sorte que la somme de huit cent soixante-six mille cinq cents euros (EUR 866.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, article six (6) paragraphe un (1) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent vingt mille quatre-vingt-dix-huit euros (EUR 1.120.098,-) représenté par un million cent vingt mille quatre-vingt-dix-huit (1.120.098) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. »

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 12.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Brauer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, Relation: LAC/2007/39327. — Reçu 8.665 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008012158/242/120.

(080008640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pied-Plume Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 11, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 98.779.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix décembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Mademoiselle Nathalie Picchiarelli, commerçante, demeurant à L-4845 Rodange, 13, rue Jos Philippart.

Laquelle comparante a exposé au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée PIED-PLUME S.à.r.l., avec siège social à L-4761 Pétange, 11, route de Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 janvier 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 287, du 11 mars 2004; B 98.779

- que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune;

- qu'elle est associée unique et propriétaire des cents parts sociales (100) de la prédite société;

- que l'activité commerciale de la société a cessé à compter du 31 mars 2007;

- qu'elle décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour;

- qu'elle est investi de tout l'actif et qu'elle réglera tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée à la gérante pour l'exécution de son mandat;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au domicile de l'associée unique à Rodange.

- Les frais et honoraires des présentes sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Picchiarelli, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 décembre 2007, Relation: EAC/ 2007/ 15829. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2008.

A. Biel.

Référence de publication: 2008012153/203/36.

(080008846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Lucon Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 83.907.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Sarah Madar, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de PORTRAIT OVERSEAS LIMITED avec siège social à Akara Building, De Castro Street, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, (L'Actionnaire unique)

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme LUCON FINANCES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 83.907, a été constituée suivant acte reçu le 17 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 242 du 13 février 2002, que ses statuts n'ont jamais été modifiés.

II.- Que le capital social de la société anonyme LUCON FINANCES S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que l'activité de la société ayant cessé, l'Actionnaire Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société.

IV.- Que l'actionnaire unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

V.- Que l'actionnaire unique, agissant en qualité de liquidateur déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné, en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la société inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

VI.- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.

VII.- Que l'actionnaire unique donne décharge à tous les administrateurs et au commissaire de la société. Que l'actionnaire nomme en qualité de commissaire à la liquidation CONFIDENTIA FIDUCIAIRE Sàrl, avec siège social 15, rue de la Chapelle, L-1324 Luxembourg, et lui confie la mission de faire le rapport de gestion.

VIII.- Que l'actionnaire unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Madar, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40861. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008012164/211/53.

(080008861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

SPF, COMPAGNIE DU SOLEIL S.A., société anonyme de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 135.183.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

ont comparu:

1) La société FFF LIMITED, avec siège social à 112, Bonadie Street, P.O. Box 613, Kingstown, St. Vincent, W.I.
ici représenté par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale déposée au rang des minutes du notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2007.

2) La société TRIPLE F LIMITED, avec siège social à 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, BVI,

ici représenté par Monsieur Claude Faber, prénommé,

en vertu d'une procuration générale déposée au rang des minutes du notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2007.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de COMPAGNIE DU SOLEIL S.A., SOCIÉTÉ ANONYME DE GESTION DE PATRIMOINE FAMILIAL, en abrégé SPF.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaire d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (SPF), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Elle n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à condition que de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle restera toujours soumise aux dispositions de la susdite loi du 11 mai 2007.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,00 €) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,00 €) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature individuelle du président, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le conseil d'administration aura la faculté de nommer son président.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Art. 14. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Dispositions transitoires.

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui - même pour finir le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) La société FFF LIMITED, prédite, cent cinquante-cinq actions	155
2) La société TRIPLE F LIMITED, prédite, cent cinquante-cinq actions	<u>155</u>
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,00 Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, prix à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Il est nommé Président du Conseil d'administration.

b) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

c) Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Est nommé commissaire:

La société REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 25.549.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2013.

2) Le siège de la société est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, la mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Faber, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, LAC/2007/42663. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2008012151/216/142.

(080008763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

O.B.B. Sunderland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.634.

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme O.B.B. SUNDERLAND S.A., constituée suivant acte notarié du 20 janvier 2006, publié le 14 avril 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ayant son siège social à 7, Val Sainte-Croix, L-1371, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.634 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné daté du 24 janvier 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 917 du 18 mai 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Ole Sørensen, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ulrika Häll-Lundgren, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Changement de l'année sociale pour la faire courir dorénavant du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante.

- Modification afférente de l'article huit (8) des statuts de la Société.

- Changement de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société du vingt-cinq du mois de juin de chaque année au 25 avril de chaque année à 10.00 heures.

- Modification afférente de l'article neuf (9) des statuts de la Société.

- Modification de l'article six (6) des statuts de la Société par la suppression de son avant dernier alinéa.

(ii) Que tous les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iii) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les actions représentant le capital de la Société, soit trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

(iv) Que dès lors la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires ont décidé de changer l'année sociale de la Société pour la faire courir désormais du 1^{er} décembre de chaque année au 30 novembre de l'année suivante.

Suite à ce changement les actionnaires ont décidé de modifier l'article huit (8) des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'année sociale commence le premier décembre de chaque année et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Les actionnaires ont décidé en outre que l'année sociale ayant débuté le premier janvier deux mille sept (1^{er} janvier 2007) s'est clôturée le trente novembre 2007 (30 novembre 2007) au lieu du trente et un décembre 2007 (31 décembre 2007) comme cela était prévu par les statuts.

Deuxième résolution

Les actionnaires ont décidé, en conséquence directe de cette modification d'année sociale, de modifier également la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société du vingt-cinq du mois de juin de chaque année au vingt-cinq du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures.

Suite à ce qui précède, les actionnaires ont décidé de modifier l'article neuf (9) des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le vingt-cinq du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Troisième résolution

Les actionnaires ont décidé de modifier l'article six (6) des statuts de la Société par la suppression de son avant dernier alinéa.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Kamarowsky, O. Sørensen, U. Häll-Lundgren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2007. Relation: EAC/2007/15513. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008012189/239/71.

(080008320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

LBREP II Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.584.750,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

HARBOR BERMUDA, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 36838;

LBPOL BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 36831;

SERICO BERMUDA L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 36987;

IPOCRATE BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37035;

POSEIDON BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37034;

LINCO BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37695;

WILLIAM BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37769;

LE PROVENÇAL BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37893;

SIERRA BLANCA BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 36811;

ANGEL CITY BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 37771;

WILLIAM II BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 38357;

NEPTUNE BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 38628;

CANNON BRIDGE BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 38644;

ZOLIBORZ BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership organized under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 38212;

SEGOVIA BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 39005;

DUNA BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 39033;

LION BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 38888,

ADAM BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 39148,

REPE LBREP II L.L.C., a limited liability company, having its registered office at c/o LEHMAN BROTHERS Inc, 399 Park Avenue, New York 10022, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 3856984,

FOX BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 39428,

GRACECHURCH BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 39354,

MC&S BERMUDA HOLDINGS, L.P., a limited partnership, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 39682,

GOODWATER BERMUDA HOLDINGS, L.P. a limited partnership, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 39455.

All here represented by Ms Magdalena Balocova, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of twenty-three (23) proxies established on December 17th, 2007.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of LBREP II EUROPE HOLDINGS S.à r.l., with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 106.232, incorporated by a deed of the undersigned notary of January 19th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 600, dated June 22nd, 2005.

II. The shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 2 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 2. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges, in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately at EUR 800.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

HARBOR BERMUDA, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 36838;

LBPOL BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 36831;

SERICO BERMUDA L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 36987;

IPPOCRATE BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37035;

POSEIDON BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37034;

LINCO BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37695;

WILLIAM BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37769;

LE PROVENÇAL BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37893;

SIERRA BLANCA BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 36811;

ANGEL CITY BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 37771;

WILLIAM II BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 38357;

NEPTUNE BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 38628;

CANNON BRIDGE BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 38644;

ZOLIBORZ BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 38212;

SEGOVIA BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 39005;

DUNA BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 39033;

LION BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 38888;

ADAM BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 39148;

REPE LBREP II L.L.C., une limited liability company, ayant son siège social à c/o LEHMAN BROTHERS Inc, 399 Park Avenue, New York 10022, USA, enregistrée auprès du Secrétaire d'État du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 3856984,

FOX BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 39428;

GRACECHURCH BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 39354;

MC&S BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 39682;

GOODWATER BERMUDA HOLDINGS, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, enregistré sous le numéro 39455.

Tous ici représentés par Mlle Magdalena Balocova, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu de vingt-trois (23) procurations données le 17 décembre 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination LBREP II EUROPE HOLDINGS S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106.232, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 19 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 600 en date du 22 juin 2005.

II. Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Balocova, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, LAC/2007/41724. — Reçu 12 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008012177/211/167.

(080008825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Patmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 55.896.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012871/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05384. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Orcigest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 87.185.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Sarah Madar, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de OCEAN GREEN HOLDING Inc. avec siège social à Wickhams Cay, PO Box 662 Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, (L'Actionnaire unique)

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme ORCIGEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 87.185, a été constituée suivant acte reçu le 9 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1077 du 13 juillet 2002, que ses statuts n'ont jamais été modifiés.

II.- Que le capital social de la société anonyme ORCIGEST S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros), représenté par 350 (trois cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que l'activité de la société ayant cessé, l'Actionnaire Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société.

IV.- Que l'actionnaire unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

V.- Que l'actionnaire unique, agissant en qualité de liquidateur déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné, en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la société inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

VI.- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.

VII.- Que l'actionnaire unique donne décharge à tous les administrateurs et au commissaire de la société. Que l'actionnaire nomme en qualité de commissaire à la liquidation CONFIDENTIA FIDUCIAIRE Sàrl, avec siège social 15, rue de la Chapelle, L-1324 Luxembourg, et lui confie la mission de faire le rapport de gestion.

VIII.- Que l'actionnaire unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Madar, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, LAC/2007/40862. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008012163/211/52.

(080008862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise, G.A.F.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 121.232.

L'an deux mille sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. ESF S.A., société des Iles Vierges britanniques, avec siège social au 24, de Castro Street, Wickhams Cay, Road Town, Tortola,

ici représentée par Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, demeurant professionnellement au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

2. Monsieur Alex Bongrain, ingénieur, né le 16 mars 1952 à Neuilly sur Seine (France), demeurant au 8, avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles.

3. Monsieur Armand Bongrain, industriel, né le 9 juin 1953 à Nancy (France), demeurant au 21, rue Verger de la Ranchère, F-78860 Saint-Nom-La Bretèche.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société GENERALE ALIMENTAIRE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE, G.A.F.L. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.232, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2345 du 15 décembre 2006, prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'objet social comme suit:

«La Société a pour objet d'exercer, en qualité d'actionnaire commandité-gérant, la gestion d'une société en commandite par actions dénommée GENERALE ALIMENTAIRE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE & CIE, S.C.A. en abrégé G.A.F.L. & CIE, S.C.A.»

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles et nécessaires pour l'accomplissement de ces objets.»

Deuxième résolution

Les associés décident de créer deux catégories de parts sociales, à savoir des parts sociales ordinaires et des parts sociales de priorité; les droits y afférents sont décrits dans l'article 22 des statuts.

Les parts sociales sont réparties de la façon suivante:

- ESF S.A., prénommée, cent vingt-trois (123) parts sociales ordinaires
- Monsieur Alex Bongrain, prénommé, une (1) part sociale de priorité
- Monsieur Armand Bongrain, prénommé, une (1) part sociale de priorité.

Troisième résolution

Les associés décident de créer deux classes de gérants; à savoir Gérant A et Gérant B.

Les associés décident de modifier l'engagement de la société comme suit:

«La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe des deux gérants, sauf (a) dans l'exercice des fonctions d'associé commandité et de gérant de GAFL & CIE, S.C.A. où elle est engagée par la seule signature du Gérant A et (b) dans le cas où il n'y a qu'un gérant en fonction où elle est engagée par la signature individuelle du gérant encore en fonction.»

Quatrième résolution

Les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts qui auront la teneur suivante:

A. Objet - durée - dénomination - siège

Art. 1^{er}. Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet d'exercer, en qualité d'actionnaire commandité-gérant, la gestion d'une société en commandite par actions dénommée GENERALE ALIMENTAIRE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE & CIE, S.C.A. en abrégé G.A.F.L. & CIE, S.C.A.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles et nécessaires pour l'accomplissement de ces objets.

La Société ne pourra avoir recours à des emprunts que sur accord unanime de ses associés.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de GENERALE ALIMENTAIRE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE, G.A.F.L. S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, dont cent vingt-trois (123) parts sociales ordinaires et deux (2) parts sociales de priorité ayant droit à un dividende prioritaire fixé comme il est dit à l'article 22 des présents statuts.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés à l'unanimité.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant l'unanimité des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant, soit par voie testamentaire.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par deux gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Lors de la nomination de tout gérant, l'assemblée générale, statuant à l'unanimité attribuée à l'un des gérants la qualité de «Gérant A» et à l'autre la qualité de «Gérant B».

Les gérants constituant ensemble le conseil de gérance agissent ensemble par leurs signatures conjointes en toutes circonstances, sauf dans l'exercice des pouvoirs de représentation de la Société dans sa fonction d'associé commandité et de gérant de la société en commandite par actions dénommée GENERALE ALIMENTAIRE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE & CIE, S.C.A. ou en abrégé GAFL & CIE, S.C.A., pour lequel seul le Gérant A a la qualité pour agir individuellement.

Le Gérant B ne pourra agir dans l'exercice des pouvoirs de la Société en tant qu'associé commandité et gérant de GAFL & CIE, S.C.A. qu'en cas d'empêchement établi du Gérant A ou de cessation de fonction de celui-ci dans l'attente de la nomination d'un second gérant, ou encore en vertu d'une procuration écrite, à lui donnée par le Gérant A.

Vis-à-vis des tiers, et sous la réserve ci-dessus, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, le ou les gérants sont nommés par les associés à l'unanimité. Toutefois dans le cas où l'un des associés, personne morale, est représenté par deux dirigeants devant agir conjointement et s'ils sont en désaccord, la décision de nomination devra être reportée à une prochaine assemblée tenue au plus tard 30 jours après celle où le désaccord s'est exprimé. A cette nouvelle assemblée, et si les deux dirigeants ne se sont pas mis d'accord, la décision de nomination sera prise à la majorité simple, sous réserve qu'elle porte sur l'une des quatre personnes présentées, chacun pour deux personnes, par les deux dirigeants sus-visés, s'ils ont fait cette présentation et librement à défaut de toute présentation.

Lors de chaque décision de nomination d'un gérant, et aux mêmes conditions d'unanimité ou de majorité que pour cette nomination selon ce qui est dit à l'alinéa qui précède, le ou les associés attribuent à l'un des gérants la qualité de Gérant A et à l'autre gérant la qualité de Gérant B.

Les gérants sont librement et à tout moment révocables par le ou les associés statuant à l'unanimité.

Dans tous les cas où l'un des gérants cesserait d'exercer ses fonctions pour quelque cause que ce soit, comme dans le cas où il en serait empêché l'autre gérant devra convoquer les associés en assemblée générale à l'effet de nommer un nouveau gérant, ou demander à l'associé unique de prendre cette décision. Si le seul gérant encore en fonction est le Gérant B, cette nomination doit avoir lieu dans les quatre vingt dix jours de la cessation de fonction ou du constat de l'empêchement du Gérant A.

Par dérogation aux stipulations du présent article 11, lorsque la société est dépourvue de tout gérant, une décision collective prise à la majorité simple peut décider de nommer un gérant provisoire avec un mandat limité à deux mois.

Les nominations des gérants de la Société sont faites pour des mandats de deux années éventuellement renouvelables sans limitation, sauf le cas où un gérant ne serait pas un des descendants en ligne directe de Monsieur Jean-Noël Bongrain auquel cas le mandat de ce gérant serait limité à une année.

Tout gérant peut être révoqué par l'associé unique ou les associés statuant à l'unanimité, étant précisé que dans le cas où l'un des gérants aurait outrepassé ses pouvoirs, cette révocation pourra être décidée à la majorité simple.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe des deux gérants, sauf (a) dans l'exercice des fonctions d'associé commandité et de gérant de GAFL & CIE, S.C.A. où elle est engagée par la seule signature du Gérant A et (b) dans le cas où il n'y a qu'un gérant en fonction où elle est engagée par la signature individuelle du gérant encore en fonction.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, et sous réserve de ce qui est dit à l'article 11, notamment pour l'exercice par la Société de ses fonctions d'associé commandité et de gérant de GAFL & CIE, S.C.A., la Société est gérée par un conseil de gérance dont le président est le Gérant A. Le conseil de gérance pourra choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent

s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à l'exception notamment des dispositions prévues à l'article 11, pour les décisions relatives à la nomination et la révocation des gérants et l'attribution de la qualité de Gérant A et de Gérant B.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société ou modifier les articles 6, 11, 18 et 22 des statuts. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - bilan - répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale, étant toutefois précisé que les parts de priorité ont droit à un dividende prioritaire, précipitaire et cumulatif de cinq mille euros (EUR 5.000,-) par part et dont le montant peut être augmenté par décision collective des associés.

F. Dissolution - liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Armand Bongrain comme Gérant B pour une durée de deux ans.

Monsieur Alex Bongrain sera le Gérant A de la Société pour une durée de deux ans.

Les deux mandats commencent ce jour et se terminent à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009 et tenue en 2010.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Delfosse, Al. Bongrain, A. Bongrain, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2007. Relation: EAC/2007/15506. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008012195/239/212.

(080008376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

**Sivry SpF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Sivry S.A.H.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 18.252.

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIVRY S.A.H., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, numéro B 18.252, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 9 avril 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 116 du 10 juin 1981 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé 26 septembre 2001 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 361 du 6 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Rosanna Garbin, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Henoumont, employée privée, demeurant à Martelange (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en SIVRY Spf SA;
2. Modification de l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales;

3. Changement de l'objet social de holding en «société de gestion de patrimoine familial (SPF)».

L'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société n'aura aucune activité commerciale.

La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit et émettre des obligations.

La Société est soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial SPF;

4. Suppression subséquente du mot «holding» et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding;

5. Ajout d'un alinéa à l'article 5 des statuts autorisant la société à procéder au rachat de ses propres actions;

6. Suppression de l'article 10;

7. Suppression à l'article 12 des statuts des mots suivants: «... pour la première fois en mille neuf cent quatre-vingt-deux»;

8. Modifications subséquentes et renumérotation des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en SIVRY Spf S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales.

En conséquence, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de holding en «société de gestion de patrimoine familial (SPF)».

L'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, au sens de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société n'aura aucune activité commerciale.

La Société peut emprunter de quelque façon que ce soit et émettre des obligations.

La Société est soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial SPF.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer le mot «holding» et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un quatrième alinéa à l'article 5 des statuts autorisant la société à procéder au rachat de ses propres actions;

L'alinéa 4 de l'article 5 se lira désormais:

« **Art. 5.** La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 10.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer à l'article 12 des statuts les mots suivants: «pour la première fois en mille neuf cent quatre-vingt-deux».

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de modifier et de renuméroter les statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Garbin, N. Henoumont, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2007, MER/2007/1953. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2008.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008012161/243/105.

(080008739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Maison Charles Esser S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 177, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.434.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008012879/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05306. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Pan Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.872.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the thirty-first day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., a company incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

hereafter referred to as «the proxy holder»;

here represented by:

a) Mr Olivier Gaston-Braud, employee, with professional address at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

b) Mrs Doriane Rossignol, employee, with professional address at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

acting as a special proxy-holder of:

Mr Steindór I Olafsson, company director, residing at Thrastarnesi 18a, IS-210 Gardabaer (Iceland),

hereafter referred to as «the principal»,

by virtue of a proxy given on 18 December 2007.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company PAN INVESTMENTS S.A. (the «Company»), established and having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 70.872, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 16 July 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 759 of 13 October 1999. The articles of association have not been amended since.

- that the corporate capital of the Company is set at nine million five hundred thousand icelandic kronur (9,500,000.- ISK) divided into ninety-five thousand (95.000) fully paid up ordinary shares having each a par value of one hundred icelandic kronur (100.- ISK);

- that Mr Steindór I Olafsson, prenamed is as of today the sole shareholder of the Company;
- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;
- that the Company's activities have ceased;
- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;
- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;
- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;
- to declare that Mr Steindór I Olafsson commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing persons, known to the notary their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

ci-après dénommée «le mandataire»;

dûment représentée par:

a) Monsieur Olivier Gaston-Braud, employé, avec adresse professionnelle au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

b) Madame Doriane Rossignol, employée, avec adresse professionnelle au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Monsieur Steindór I Olafsson, directeur de société, demeurant à Thrastarnesi 18a, IS-210 Gardabaer (Islande),

ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2007.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société PAN INVESTMENTS S.A. (la «Société»), établie et ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.872, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 16 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 759 du 13 octobre 1999.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors;

- que le capital social de la Société est fixé à neuf millions cinq cent mille couronnes islandaises (9.500.000,- ISK) divisé en quatre-vingt-quinze mille (95.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (100,- ISK) chacune, chaque action étant intégralement libérée;

- que Monsieur Steindór I Olafsson, prénommé, est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;

- que Monsieur Steindór I Olafsson s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête du mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Gaston-Braud, D. Rossignol, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2008. Relation: EAC/2008/307. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008012211/239/105.

(080008952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Starex Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.034.

DISSOLUTION

In the year two thousand seven, on the thirty-first day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., a company incorporated and existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

hereafter referred to as «the proxy holder»;

here represented by:

a) Mr Olivier Gaston-Braud, employee, with professional address at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

b) Mrs Doriane Rossignol, employee, with professional address at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

acting as a special proxy-holder of:

Mrs Guðrún Bára Magnúsdóttir, company director, residing at Strembugötu 18, IS-900 Vestmannaeyjar (Iceland),

hereafter referred to as «the principal»,

by virtue of a proxy given on 12 December 2007.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company STAREX HOLDING S.A. (the «Company»), established and having its registered office at 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the trade and companies register of Luxembourg under number B 80.034, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 1 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 640 of 16 August 2001. The articles of association have not been amended since;

- that the corporate capital of the Company is set at six million five hundred thousand icelandic kronur (6,500,000.- ISK) divided into sixty-five thousand (65,000) fully paid up ordinary shares having each a par value of one hundred icelandic kronur (100.- ISK);

- that Mrs Guðrún Bára Magnúsdóttir, prenamed is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;
- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;
- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;
- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;
- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;
- to declare that Mrs Guðrún Bára Magnúsdóttir commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing persons, known to the notary their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

ci-après dénommée «le mandataire»;

dûment représentée par:

a) Monsieur Olivier Gaston-Braud, employé, avec adresse professionnelle au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

b) Madame Doriane Rossignol, employée, avec adresse professionnelle au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Madame Guðrún Bára Magnúsdóttir, directeur de société, demeurant à Strembugötu 18, IS-900 Vestmannaeyjar (Islande),

ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2007.

La précitée procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société STAREX HOLDING S.A. (la «Société»), établie et ayant son siège social au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.872, a été constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 1^{er} décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 640 du 16 août 2001.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

- que le capital social de la Société est fixé à six millions cinq cent mille couronnes islandaises (6.500.000,- ISK) divisé en soixante-cinq mille (65.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (100,- ISK) chacune, chaque action étant intégralement libérée;

- que Madame Guðrún Bára Magnúsdóttir, prénommée, est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;
- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société;
- que Madame Guðrún Bára Magnúsdóttir, s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête du mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Gaston-Braud, D. Rossignol, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 janvier 2008. Relation: EAC/2008/308. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 janvier 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008012215/239/106.

(080008947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

LBREM II Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.598.

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of December.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appears:

LBREM II NW HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerbeg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 132.599,

here represented by Mrs Marta Kozinska, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulles L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 17th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of LBREM II LUXCO Sàrl. (the «Company») with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 132.598, incorporated by a deed of the undersigned notary on October 8th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated November 14th, 2007, no. 2592,

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

IV. The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mr John McCarthy as Category B Manager and of Mr Robert Shaw as Category B Manager of the Company, with immediate effect, and to grant them the discharge for the exercise of their mandates until the date of their resignation.

V. The sole shareholder resolves to appoint for an unlimited period Mr Simon Parr, Company Director, born on August 31st, 1973 in Nottingham (United Kingdom), with professional address at 25 bank Street, Canary Wharf, London E14 5LE, United Kingdom, as Category B Manager of the Company with immediate effect..

VI. The sole shareholder acknowledges that further to these changes and appointment, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category A Managers:

- Mr Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

- Mr Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Category B Managers:

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;
- Mr Simon Parr, prenamed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately at EUR 900.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

a comparu:

LBREM II NW HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.599,

ici représentée par Madame Marta Kozinska, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination LBREM II LUXCO S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.598, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 8 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 novembre 2007, n ° 2592.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

IV. L'associé unique décide d'accepter les démissions de M. John McCarthy de son poste de gérant de Catégorie B et de M. Robert Shaw de son poste de gérant de Catégorie B de la Société, avec effet immédiat, et décident de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de leur démission.

V. L'associé unique décide de nommer M. Simon Parr, administrateur de sociétés, né le 31 août 1973 à Nottingham (Royaume-Uni), avec adresse professionnelle au 25 Bank Street, Canary Wharf, London E14 5LE, Royaume-Uni, en tant que gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VI. L'associé unique reconnaît que suite à tous ces changements et à cette nomination, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- M. Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique) avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande) avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Gérants de Catégorie B:

- M. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Simon Parr, pré-nommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 900,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: M. Kozinska, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, Relation LAC/2007/41672. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): pr R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008012179/211/113.

(080008730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Rubicon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 105.349.

Le bilan de clôture de liquidation arrêté au 13 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008012876/4642/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01231. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Zibeline Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 85.350.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008012874/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05368. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080008146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2008.
